

Sumpage SA

DEPARTEMENT
DE
LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT
DE NANTES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE BOUGUENAI

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 05 FEVRIER 2009

Le nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice est de : 33

L'AN DEUX MIL NEUF, LE CINQ FEVRIER, A DIX NEUF HEURES

OBJET

**POUR UNE PAIX JUSTE ET
DURABLE ENTRE ISRAEL ET LA
PALESTINE – APPEL AU
GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET
A L'UNION EUROPEENNE**

Le conseil municipal de la Commune de BOUGUENAI légalement convoqué le 30 Janvier 2009, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme GRESSUS, Maire.

PRESENTS : Mme GRESSUS Maire, Mmes BIGEARD, ESNEE, BAR-CHASSERIEAU, PRIMAULT, LANDREAU, CHERIFF, HUGUET, JANVIER, PICARDA, SADIR, MALARD et VILLEMAINE, MM. OLIVE, NICOLON, FOREST, COQUET, CASTEX, BACLE, EGRON, MALARD, DUCLOS, GARCIA, QUAIRE, BUISSON, LUCENTE, EVAIN et Mmes JOHAN et CAMUS, MM LE CORRE, LEPINE et ZAROUDNEFF

Le Maire de la Commune de BOUGUENAI atteste que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie et publiée au Recueil des Actes Administratifs le 13 février 2009.

ABSENT(S) EXCUSE(S) ET REPRESENTE(S) :

Le Maire,

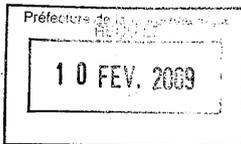


Gressus

ABSENT(S) :

SECRETAIRE :

Mme AUDREN



**POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE
ENTRE ISRAEL ET LA PALESTINE
APPEL AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS
ET A L'UNION EUROPEENNE**

Monsieur BACLE, rapporteur, expose :

Voilà plus de 60 ans que les Nations Unies ont voté « le partage de la Palestine entre un Etat juif et un Etat arabe ». La guerre de 1947-1949 a débouché sur un tout autre partage. L'Etat d'Israël, au prix de l'expulsion de 800 000 Palestiniens a vu le jour sur 78% de la Palestine historique. Depuis l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967 et malgré le « processus de paix », la colonisation se poursuit sans relâche : près de 500 000 colons en 2008.

Aujourd'hui, après un blocus de plusieurs mois, l'armée israélienne a bombardé et envahi Gaza avec une violence extrême faisant plus de 1 300 morts et plus de 5 300 blessés. Par ailleurs, la construction du Mur, l'extension des colonies et l'annexion de Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité d'édifier un Etat palestinien viable.

Cette politique israélienne est, une fois de plus, condamnée en vain par les instances internationales et met en péril la paix et la sécurité dans un grand nombre de pays.

La perspective d'un Etat Palestinien viable et souverain s'éloigne de plus en plus.

La résolution du conflit israélo-palestinien doit se faire par des négociations réelles, dans le respect du droit international. Cela suppose l'intervention et le contrôle de la Communauté internationale. Les collectivités territoriales françaises, souvent à l'origine d'échanges et de nombreux projets concrets avec les Palestiniens peuvent agir pour inciter les pouvoirs publics à renforcer leur action en faveur de cette paix.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, lui-même engagé dans un partenariat avec la Ville d'Anabta en Cisjordanie, d'adopter la motion suivante :

Nous, élus de la Commune de Bouguenais,

- forts des principes de solidarité et du respect du droit international, en ce moment où nous fêtons le 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par l'ONU,
- conscients de l'urgence et de la gravité de la situation humanitaire en Palestine,
- conscients de l'urgence à trouver la voie d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens dans le respect de la démocratie,

- estimons qu'il est de la responsabilité d'un Conseil Municipal, premier niveau de la vie politique française et garant du lien social dans la cité, d'inciter les pouvoirs publics à renforcer leur action en faveur de la Paix,
- affirmons qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien. La paix passe nécessairement par l'application du droit international qui, seul, peut garantir la sécurité des deux peuples.

En conséquence :

- nous demandons solennellement au Gouvernement Français et à l'Union Européenne de mettre en œuvre des moyens diplomatiques et économiques contraignants envers l'Etat d'Israël pour mettre fin à la politique d'occupation, de colonisation de la Palestine et au blocus de Gaza qui violent les règles du droit international.
- nous demandons la suspension de l'accord d'association Union Européenne-Israël (en application de son article 2, sur l'obligation de respecter les Droits de l'Homme) tant que dure cette politique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu les explications de son rapporteur,

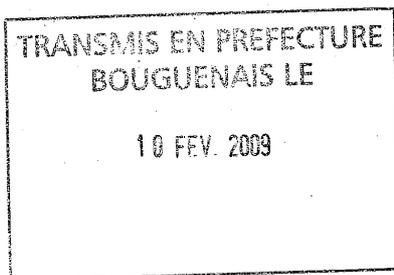
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ADOpte la motion ci-dessus

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.




Michèle GRESSUS,
Maire de Bouguenais

